

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-349-1925 portant participation de la colonie à une exposition-loterie,

n° 45-349-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1925

Numéro JO
n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro
31 décembre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les prévisions budgétaires de l'exercice en cours: Vu la demande de la section de la Moselle de la Société des médaillés militaires.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 – Une somme de 290 francs est mise à la disposition de l'administrateur chef des districts pour l'achat et l'envoi en France d'articles d'art ocal destinés à l'Exposition-Loterie organisée à Metz pour la section de Moselle de la Société des médaillés militaires., La dépense sera imputée sur les crédits disponibles du chapitre 13

article 5

Art. 2 — La présente décision Sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

chapon-baissac